

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 85-87

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__85_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1878.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1878.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. le D^r Lunier.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, il est fait dépôt des ouvrages ci-après, destinés à la bibliothèque :

- FRANCE . . . *Bulletin de la Société de statistique de Marseille.*
BELGIQUE . . . *Essai sur le commerce et l'industrie de la Belgique*, par M. HOUTAIN,
WURTEMBERG. } *Statistique commerciale en 1876.*
 } *Annuaire statistique (1877), 4^e trimestre.*
ITALIE. . . . } *Statistique des prisons en 1875.*
SUISSE. . . . } *Mouvement de la population en 1876.*
 } *Journal de statistique suisse (1877, 3^e trimestre).*
RUSSIE. . . . } *Annuaire des finances russes*, par M. VERSELOWSKY (6^e volume).

M. le président annonce que l'Académie des sciences vient de décerner à M. T. Loua le prix de statistique de la fondation Montyon. Cet honneur fait à un de nos collègues rejaillit sur la Société, dont M. Loua est le secrétaire élu, depuis près de sept ans; il y a donc lieu de mentionner au procès-verbal cette juste distinction.

M. LEVASSEUR offre à la Société plusieurs exemplaires du travail qu'il a fait insérer pour la première fois dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, et qui renferme, sous une forme méthodique, tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur le relief du sol, la superficie des eaux, et enfin sur le territoire et la population des diverses contrées du globe. S'attachant principalement aux vues d'ensemble qu'on peut tirer de cette dernière partie de son travail, il développe une carte dont les teintes font ressortir les différences que les grands États présentent relativement à leur population spécifique, ou, en d'autres termes, à leur densité kilométrique. L'honorable membre part de là pour analyser à grands traits les migrations qui se sont produites à l'origine des temps historiques et qui, partant du plateau central de l'Asie, se sont répandues successivement en Chine, dans les Indes et dans l'Europe occidentale, c'est-à-dire sur les points qui, encore aujourd'hui, offrent la population la plus dense, et il montre la continuation actuelle de ce mouvement sur l'Australie et principalement sur les États-Unis.

M. BERTILLON ayant demandé à l'honorable préopinant les causes des différences que ses chiffres présentent avec ceux d'autres documents, M. Levasseur donne

quelques indications sur la méthode qu'il a suivie pour évaluer les populations pour les années où il n'a pas été fait de recensement direct.

Quant aux superficies, quand les chiffres officiels lui ont manqué, il a eu recours aux sources les plus autorisées, et notamment à l'ouvrage de M. Wagner, *Die Bevölkerung der Erde*, dont il a déjà entretenu la Société; quand ces sources lui ont manqué à leur tour, comme cela lui est arrivé pour les colonies françaises, par exemple, il a eu recours aux mesures géographiques.

M. VACHER, insistant sur les différences que présentent, dans ce même ouvrage, certains documents statistiques, appelle l'attention sur celles qu'il a remarquées dans la constatation des décès des arrondissements de Paris, et désirerait en avoir l'explication.

M. MOTHERÉ, qui rédige le *Bulletin municipal*, dit que ces différences résultent simplement de la variété des méthodes employées. C'est ainsi que quelques publications officielles comptent les décès survenus dans les hôpitaux aux arrondissements qui renferment ces établissements, tandis que les autres, et c'est le cas du *Bulletin municipal*, les rapportent à l'arrondissement du dernier domicile des décédés, ce qui permet, à son avis, d'obtenir une classification plus juste de la mortalité propre à chaque arrondissement.

A la suite de cette discussion, la parole est accordée à M. Marcel LEMERCIER, qui lit un Mémoire sur la population de l'empire allemand, d'après le dénombrement du 31 décembre 1875. (Ce travail est inséré dans le présent numéro.)

M. VACHER dépose sur le bureau un projet de loi présenté à la Chambre des députés par M. de Lacretelle, et qui a pour objet le rétablissement des tours. Après avoir lu l'exposé de cette proposition, M. Vacher déclare que si, à une certaine époque, il a pu être partisan d'une mesure de ce genre, ses études statistiques sur les enfants assistés n'ont pas tardé à le faire revenir de cette opinion. Les calculs auxquels il s'est livré lui indiquent, en effet, que, depuis la suppression des tours, la mortalité des enfants assistés a considérablement diminué et qu'actuellement la mortalité des enfants secourus chez leurs parents est bien moindre que celle des enfants déposés aux hospices.

M. LAFABRÈGUE, sans vouloir en ce moment traiter la question à fond, se demande si la dernière comparaison faite par M. Vacher ne serait pas l'effet d'un mirage. Il n'y a en effet, selon lui, aucune comparaison à faire entre les décès des enfants déposés dans les tours, qui sont généralement des nouveau-nés, et les décès de ceux qu'on déclare à l'hospice ou qui sont secourus à domicile, lesquels sont d'un âge bien plus avancé, puisqu'il arrive qu'on admet aux secours des enfants de plus de 3 mois. Il croit que la distribution des secours, telle qu'elle se fait actuellement, n'offre pas de garanties suffisantes à l'enfant, ces secours pouvant être dissipés par la mère, qui laisse l'enfant privé de soins et le rend souvent à l'hospice dans le plus déplorable état. — M. Lafabrègue rappelle, en terminant, que M. le sénateur Béranger a présenté un projet de loi bien plus complet, sur le même sujet, et qu'il y aura lieu sans doute de fondre dans le sien celui dont M. Vacher vient de parler.

M. BERTILLON partage l'opinion de M. Lafabrègue sur la triste situation des nouveau-nés illégitimes, qui forment la principale clientèle des hospices, et il n'hésite pas à croire que le grand nombre des mort-nés qui frappent cette catégorie d'enfants ne soit dû à de véritables infanticides et à de nombreux avortements. S'il est vrai de dire que, dans la classe des enfants légitimes, le nombre des mort-

née est à peu près stationnaire, il n'est que trop prouvé que la proportion des mort-nés naturels ne cesse de s'accroître.

M. le président fait observer que la séance ne saurait suffire à épuiser cette question qui a, d'ailleurs, été traitée d'une manière complète dans diverses Sociétés. Le problème lui paraît d'ailleurs complexe, et il lui semble qu'il ne peut pas être résolu uniquement par les moyens d'investigation dont dispose la statistique.

Avant de lever la séance, M. le président rappelle aux sociétaires qui se sont engagés à participer à l'Exposition universelle de 1878, que le moment est venu de terminer leurs travaux. Il les invite donc à déposer leurs projets sur le bureau, dans la séance du 13 mars. Une commission sera nommée d'urgence pour choisir ceux de ces ouvrages qui devront figurer dans le local mis par le commissaire général de l'Exposition à la disposition de la Société de statistique de Paris (classe XVI, groupe 2).